

Le 2 juin 2017

**PAR SDÉ, COURRIEL ET MESSENGER**

Monsieur Pierre Méthé  
Directeur des Affaires institutionnelles  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Jean-Olivier Tremblay**  
Avocat

Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : Tremblay.Jean-Olivier@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'adoption de normes de fiabilité relatives à la protection des infrastructures critiques (version 6) et à la sécurité physique (normes « CIP ») d'Hydro-Québec par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et d'exploitation dans ses fonctions de Coordonnateur de la fiabilité au Québec le (« Coordonnateur »)**  
**Votre dossier : R-4005-2017 / Notre référence : R054165 JOT**

---

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint une demande amendée du Coordonnateur relativement au dossier mentionné en objet.

Les amendements consistent en la précision de l'identification de la norme **CIP-004-5.1** et à limiter la demande prioritaire à la suspension des exigences 2.2 et 2.3 de la norme **CIP-003-5**. Les autres normes de la version 5 initialement mentionnées dans la demande prioritaire n'ont pas, en raison de leur structure, de portée quant aux installations dont l'impact est catégorisé « faible ».

Veillez recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.

*(s) Jean-Olivier Tremblay*

**JEAN-OLIVIER TREMBLAY**, avocat

JOT /sg

p. j.